Image not found or type unknown

Frais d'huissier suite jugement ?

Par **shoush**, le **15/02/2015** à **10:04**

Bonjour,
voila nous avons mandaté un huissier afin de récupérer une somme d'argent que nous devais notre ancien propriétaire . le jugement a été donné aux dépens . le propriétaire est condamné a nous verser 610€37

je vais donc voir l'huissier , qui me demande une provision pour ouvrir le dossier de 150€ en me disant que je serais remboursé par le propriétaire puisque aux dépens .

je reçois enfin hier le chèque de l'huissier qui aurait du être de 762€17 (610.37+150), d'un montant de 679€87 parce que l'on nous enlève 82€30 de frais d'honoraire ???? alors là je ne comprend pas , a aucun moment on ne m'a parlé de frais a payer , il m'a bien dit que moi j'avançais juste la provision pour constituer le dossier mais que je serais remboursée , il ne m'a jamais parlé de frais sinon a quoi sert le dépens ?

de plus c'est marqué sur le détail du paiement :
principal 610.37 avec intérêt au tau légal actuel de 4.06% à compter du 07/11/2014

puis :
intérêts 1€80

comment calcul t'il cela ?

parce que pour moi 4.06% de 610.37 = 24€78 et non 1€80 ???

merci de m'aider .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés